



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 NOVEMBRE 2020

Conseillers présents : Mmes BERTRAND Marie-Christine, CARRARA Patricia, MILLON Justine, RODRIGUEZ Claudine, PINET Françoise ; Mrs BOYOD Alain, EVRARD Brice, FROGET Alain, LOMBARD Yannick, SIMION Sébastien, Gilles TOURTET

Absents représentés : ROUX Laura (pouvoir à Françoise PINET), SOREIL Jean-Claude (pouvoir à Françoise PINET), DEGASPERI Pascal (pouvoir à Yannick LOMBARD), GIRARD Joris (pouvoir à Gilles TOURTET)

Le compte rendu du conseil municipal du 13 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.

Alain BOYOD est désigné secrétaire de séance.

### COVID-19

Avant d'ouvrir la séance Madame le Maire fait part des diverses dispositions prises par le gouvernement en matière de gestion de la crise sanitaire : le quorum nécessaire pour la réunion du conseil municipal est fixé au tiers de l'effectif et chaque membre du conseil municipal peut disposer de deux pouvoirs.

Madame le Maire signale avec inquiétude et questionnement que la commune présente un taux important de personnes atteintes du COVID 19. Elle souligne pourtant que la communication sur le respect des gestes barrières a été faite régulièrement.

La commune, pour répondre de nouveau en cette période de rentrée scolaire à la crise sanitaire, a dû encore faire l'acquisition de masques pour les enfants de l'école, de masques inclusifs pour les enseignants et de masques pour le personnel et les élus.

Ainsi le montant total des dépenses liées à la crise sanitaire constatées depuis le début de l'année s'élève à environ 6 800 €.

Madame le Maire propose d'envisager d'apporter un soutien aux commerces fermés en raison de la crise sanitaire en appliquant par exemple une remise sur la facturation de l'eau.

### FINANCES

#### DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

#### BUDGET COMMUNE

##### Fonctionnement

Des crédits à hauteur de 40 000 € sont nécessaires au chapitre 011, charges à caractère général, notamment pour compenser notamment les engagements de dépenses relatives à l'entretien de la voirie communale et des bâtiments communaux et à l'achat des fournitures et produits nécessaires durant la crise sanitaire.

Madame le Maire propose de compenser ce réajustement par une diminution équivalente des crédits inscrits au chapitre 023 (virement à la section d'investissement)

##### Investissement

##### Dépenses

- Ouverture de l'opération : installation de l'eau chaude sanitaires école + 3 600 €
- Equipement des services techniques + 1 500 €
- Aménagement du quartier du Parc + 24 638 €

### Recettes

Opération d'équilibre avec la section de fonctionnement : chapitre 021 - 40 000 €

Inscription des subventions acquises :

- Numérisation des rues + 4 380 €
- Aménagement du Quartier du Parc + 20 000 €
- Installation d'une chaudière à granulés à l'école + 28 600 €

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **DEMANDES DE SUBVENTION**

#### **1) TENNIS CLUB D'ASPRES**

Le club demande une subvention de 1 000 € pour pouvoir assurer la continuité de l'activité et de l'encadrement. Après un tour de table il est décidé de verser une subvention de 500 € pour le fonctionnement du club et une subvention exceptionnelle pour cette année de 200 € pour participer à l'achat matériels divers dont des filets.

Accord à l'unanimité des membres présents.

#### **2) CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES ET DES FAMILLES**

La crise sanitaire du COVID-19 a vu une augmentation des violences conjugales et le centre a enregistré une hausse de leurs accueils. Afin de pouvoir poursuivre ses missions le CIDFF05 demande aux communes de les soutenir financièrement. Au regard de notre population la demande est de 50 € minimum.

Accord à l'unanimité des membres présents.

### **URBANISME**

#### **DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le notaire a informé la commune de la vente de la parcelle cadastrée section B n° 718 sise rue des jardins d'une superficie de 338 m<sup>2</sup> au prix de 21 000 €. La commune peut exercer le droit de préemption urbain et doit prendre une décision avant la fin du délai de 2 mois sachant que le dossier a été réceptionné en mairie le 21 octobre.

Madame le Maire suggère que ce dossier soit étudié lors de la prochaine réunion hebdomadaire, elle informe qu'elle le retire donc de l'ordre du jour et le reportera au prochain conseil municipal.

#### **AMENAGEMENT QUARTIER DU PARC**

##### **LOT N°1 - DEMOLITION DU RELAIS SAINT GERAUD**

##### **CHOIX DE L'ENTREPRISE**

La commission d'appel d'offres s'est réunie le mercredi 18 novembre pour l'ouverture des plis et le jeudi 26 novembre pour l'analyse des offres. Huit entreprises ont répondu à l'appel d'offres. Etant donné qu'il n'y a pas d'urgence dans ce dossier, Madame le Maire souhaite ne pas prendre de décision trop hâtive et propose de retirer ce dossier de l'ordre du jour et de le reporter également au prochain conseil municipal.

### **PERSONNEL**

#### **AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AUX CONTRATS D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DES RISQUES STATUTAIRES SOUSCRITS PAR LE CENTRE DE GESTION DES HAUTES-ALPES**

La commune est assurée dans le cadre d'un contrat assurance groupe auprès de la compagnie d'assurance AXA France, le contrat arrive à terme au 31 décembre 2020. Le centre de gestion a obtenu l'accord pour le reconduire un an de plus soit jusqu'au 31 décembre 2021. Avenant à signer pour cette année supplémentaire, les tarifs restent inchangés.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Le centre de gestion devra relancer un appel d'offres pour la mise en place d'un nouveau contrat groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

## **ACTIONS JEUNESSE**

### **RECRUTEMENT D'UN AGENT EN CAE-PEC (contrat de droit privé)**

Pour pallier au départ d'un agent, Madame le Maire propose de recruter un personnel en contrat d'accompagnement dans l'emploi. Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Le taux de prise en charge pour la région PACA se monte entre 60 et 65 % du montant brut du SMIC selon la situation du bénéficiaire. Cet agent serait recruté à temps non complet à raison de 28 heures (aide plafonnée à 20 heures) et pour une durée maximum de 24 mois.

Accord à l'unanimité des membres présents.

Contrat tripartite à signer avec l'intéressée, Mission Jeunes gestionnaire (le salarié a moins de 26 ans) et le Maire.

## **ACQUISITION DU MINIBUS**

### **PLAN DE FINANCEMENT**

La demande de subvention d'un montant de 13 200 € (48,17 %) faite auprès de la CAF a été sollicitée sur la base d'un devis en date de juillet 2019 pour un montant de 27 400 € HT.

Les conseillers, à l'unanimité des membres présents, approuvent ce plan de financement.

## **DEMANDE D'UN PARTICULIER D'ACQUERIR LA CHAUDIERE A BOIS DU RELAIS SAINT GERAUD**

Il s'agit de la demande écrite de Monsieur Michel REYNAUD pour l'acquisition de la chaudière à bois du gîte Saint Géraud..

Le prix de vente est fixé à 500 €.

Accord à l'unanimité des membres présents. Délibération à prendre.

## **PONT DU BARRY**

Madame le Maire informe de la réception et de l'accord de la commission des travaux sur le devis concernant la reconstruction du pont sur le Barry pour l'accès au terrain de tennis présenté par l'entreprise Pistono pour un montant de 27 018.33 € HT.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **DONATION PERRAMOND**

L'acte notarié concernant cette donation n'a jamais été publié aux hypothèques, la fille des époux Perramond demande à la commune le remboursement des taxes foncières et de faire le nécessaire pour régler cette situation. Madame le maire informe qu'elle a sollicité des conseils juridiques auprès d'IT05, service d'ingénierie du Département.

### **ILLUMINATIONS ET DECORATIONS DE NOEL**

Les 3 et 4 décembre l'entreprise Avenir Elec viendra installer les illuminations. Les sapins et les décorations seront placés aux endroits habituels.

## **REUNIONS**

- Commission de l'eau et de l'assainissement : mercredi 9 décembre à 17 h 30 en mairie
- Conseil municipal : jeudi 10 décembre à 18 heures à la Maison Pour Tous

- Présentation et examen du dossier de l'aménagement du quartier du Parc : jeudi 17 décembre à 16 heures à la Maison pour Tous.

#### **NOEL DES ENFANTS**

La distribution des cadeaux se fera au square de la mairie à une date à définir.

#### **NOEL DES AINES**

La distribution des colis et des stylos pour les personnes âgées de 80 ans et plus (72 habitants au total) et pour les personnes âgées de 65 ans et plus (125 habitants au total) est programmée juste avant Noël

La séance est levée à 18 h 40.